

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. M. PUJOL)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FONDS DE CONCOURS A LA CU – PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE ANDRY – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

DEL20240923_19	Présents : 23	Pouvoirs : 5	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - Projet de convention

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 19/09/2024

Les travaux de réaménagement de l'espace public de l'avenue Andry font suite au renouvellement des réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable et effacement des réseaux aériens réalisés entre 2022 à ce jour.

Après concertation des habitants, le projet de réaménagement du quartier porte comme ambitions principales :

- Valoriser et améliorer le cadre de vie des riverains de l'avenue Andry
- Créer une piste cyclable bidirectionnelle
- Créer des stationnements végétalisés
- Désimperméabiliser l'avenue

Planning prévisionnel de l'opération :

- Novembre 2024 : Démarrage des travaux

Le montant de l'opération relatif à l'aménagement de l'espace public est estimé à 1.030 000 € HT, soit 1.236 000 € TTC comprenant les travaux d'aménagement de voirie et de piste cyclable, d'espaces verts et de mobilier urbain.

L'article L 5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours (FDC) peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres après accords concordants de leurs organes délibérants, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Les travaux d'eaux usées et d'eau potable sont pris en charge, respectivement par le budget annexe assainissement de la Communauté urbaine Caen la mer et par le budget du syndicat Eau du Bassin Caennais.

La commune de Ouistreham souhaite participer au financement de l'opération en apportant un fonds de concours prévisionnel de 297 500 € à la Communauté urbaine Caen la mer.

Le plan de financement serait donc le suivant :

MONTANT DE L'OPERATION HT :	1.030 000 €
Subvention du Département du Calvados	435 000 €

FDC Commune de Ouistreham :	297 500 €
Autofinancement CU Caen la mer (PPI secteur Canal-Littoral) :	297 500 €

VU l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➔ **DECIDE** d'apporter un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer pour l'opération de réaménagement de l'avenue Andry de la commune de Ouistreham à hauteur de 297 500 € H.T. limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention en annexe relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune Ouistreham pour l'opération de réaménagement de l'espace public de l'avenue Andry, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant ;
- ➔ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de cette opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAILL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024
Certifié exécutoire.